

AR PREFECTURE

De solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 35% sur le surcoût en passage en site propre de la voie sécurisée pour l'aménagement de la route d'Ansac sur Vienne « RD952 » dont le montant total s'élève à 142 080 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux d'aménagement route d'Ansac sur Vienne	391 666€	FEADER	190 000€
		Etat - DETR 2016 35%	37 859€
		Etat - DETR 2017 35%	49 728€
		Conseil Départemental Amendes de Police	35 000€
		Auto financement	79 079€
total HT	391 666€	total HT	391 666€

- Dit que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
 - démarrage des travaux d'aménagement 2ème semestre 2017, pour une durée 3 mois
- Précise que la commune récupère la TVA
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ce plan de financement
- Sollicite une aide financière au titre de la DETR 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 février 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

